



Résolution 354 (1967)¹

Evolution générale de la situation en Amérique latine

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Consciente des liens historiques qui existent entre les pays latino-américains et les pays membres du Conseil de l'Europe ;
2. Estimant souhaitable de rechercher les conditions les plus efficaces d'une politique commune de l'Europe envers l'Amérique latine,
3. Est d'avis qu'il convient d'établir des contacts au niveau parlementaire entre l'Assemblée du Conseil de l'Europe et les hommes politiques latino-américains les plus qualifiés dans le domaine de l'intégration et, en particulier, avec les dirigeants élus du Parlement latino-américain ;
4. Charge à cet effet sa commission politique de fixer l'objet et de proposer les modalités d'une telle rencontre, après avoir recueilli l'avis de la commission économique.

1. Discussion par l'Assemblée le 27 septembre 1967 (12e séance) (voir , rapport de la commission politique).

